

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-:-:-:-

DECRET N° 75-56 du 3 Mars 1975
portant intérim -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU le Décret n° 74-277 du 21 Octobre 1974, portant formation du
Gouvernement et le décret n° 75-26 du 29 Janvier 1975 qui l'a
modifié ;
VU le Décret n° 74-289 du 4 Novembre 1974, déterminant les Ser-
vices rattachés à la Présidence de la République et fixant
les attributions des Membres du Gouvernement ;

D E C R E T :

ARTICLE 1er.- Pour compter du Lundi 3 Mars 1975, le Capitaine Augustin
HONVOH, Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé du
Plan, de la Statistique et de la Coordination des Aides Extérieures, assure
l'intérim du Ministre de la Fonction Publique et du Travail, pendant l'absence
du Lieutenant François KOUYAMI.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 3 Mars 1975

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 8 - SGG 4 - Ministères 14 - CS-CNR-CNI- 6 - DB-DGF-DGP 6 -
IAA-DGAJL-DC-DCCT-Gde.Chanc. 8 - JORDI.-